



**Convention entre la Région wallonne et l'Union des Villes et Communes de Wallonie
pour la mise en place d'activités d'appui aux ADL**

Plate-forme – 19 janvier 2007

Procès-verbal

Présents: *Mesdames BRAL, DE BIOURGE, DUJARDIN, FRISON, HERCK, LAMBERT
Messieurs BONNI, BREDO, DUBOIS, LECHIEN, MOULIN, SCLAPARI, THIRIFAY
Madame BRONCKART pour Monsieur MULLENDERS
Monsieur LORIDAN pour Monsieur DELEU*

Excusés: *Mesdames BOGAERTS, ENGLEBERT, LAMBOTTE, LECLERCQ, MINET, RAMELOT
Messieurs BOUFFIOUX, COLLET, DAULNE, DUGAUTHIER, FERMINE, GHENNE,
HAGEN, JEANJEAN, LALLEMAND, MATHIEU, WATTIEZ*

Suite à la démission de Monsieur PARMENTIER, Président de la Plate-forme ADL, cette réunion est présidée par Monsieur SCLAPARI, Vice-Président.

**1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PLATE-FORME DU
20 OCTOBRE 2006**

Le procès-verbal de la Plate-forme ADL du 20 octobre 2006 (ADL 2006/10) est approuvé à l'unanimité par les membres de la présente plate-forme.

2. ATELIER ADL DE MARS 2007

Le prochain atelier du développement local aura lieu en mars prochain. Pour rappel, les ateliers ont pour but d'aborder un thème technique en une journée complète.

Le thème proposé pour cet atelier de mars est l'évaluation.

Bien conscient que ce thème est vaste et a déjà été à de nombreuses reprises utilisé lors de formations diverses suivies par des agents, Monsieur BREDO, Responsable Formation à l'Union des Villes et Communes de Wallonie, suggère de faire appel à un consultant externe pour compléter l'atelier.

La formule envisagée se divise en deux temps:

- d'une part, l'atelier de mars: séance plénière d'une journée avec des intervenants et des exposés, organisée par l'Union
- d'autre part, un suivi de cet atelier en groupes de travail, avec un consultant.

Le consultant serait bien sûr présent à la journée d'atelier, afin d'utiliser cette rencontre préliminaire avec les agents et la Région wallonne pour préparer des groupes de travail.

Le but de la formation serait d'aider les agents dans la constitution de leur dossier de demande d'agrément. Même s'il est clair qu'une recette toute faite ne peut être fournie, la volonté est de donner aux agents une méthode et un outil de départ, fondement solide sur lequel ils pourront construire leur dossier.

Différentes suggestions sont émises par les membres quant au conseiller auquel faire appel, qui vont être examinées.

La discussion s'oriente également vers le coût assez conséquent de la formule. En effet, si la journée préliminaire est prise en charge dans le cadre de la convention qui lie l'Union et la Région wallonne pour activités de soutien aux ADL, les groupes de travail avec le consultant feraient l'objet d'un coût supplémentaire, de plus ou moins 450 euros par agent.

Les agents soulèvent la difficulté pour les communes de prendre ce montant en charge. Monsieur THIRIFAY rappelle que la volonté de la Région wallonne est d'avoir un maximum de participants aux formations ADL de l'Union et que, dans cette optique, il est souhaitable de proposer des ateliers et rencontres qui soient gratuits. Il propose d'en référer à ses supérieurs hiérarchiques afin d'envisager une participation financière aux groupes de travail, de la part de la Région wallonne.

Dans l'attente d'un suivi, Monsieur DUBOIS propose d'envisager un plan de "secours", au cas où la suggestion de formation de Monsieur BREDO viendrait à ne pas se concrétiser. Il va donc réfléchir à un autre thème qui pourrait être abordé en atelier et en fera part à la plateforme par voie électronique, pour plus de rapidité. Toute suggestion est bien entendu la bienvenue.

Pour ce qui est des prochaines rencontres du développement local, qui auront lieu en juin 2007, Monsieur DUBOIS suggère les nouveaux élus en public-cible, afin de les sensibiliser au développement local.

3. SUIVI DECRET ET ARRETE D'EXECUTION

Ainsi que demandé lors de la réunion du 20 octobre dernier, l'Union a adressé un courrier aux Ministres Courard et Marcourt, (ré-)insistant sur une adoption rapide de l'arrêté d'exécution (ADL 2007/01).

Suite au rappel que les Ministres précités ont adressé au Conseil d'Etat, demandant également l'avis d'urgence, le Conseil d'Etat a réagi en formulant au Cabinet Marcourt des questions techniques et juridiques sur le projet d'arrêté d'exécution. Le Cabinet a transmis lesdites questions à la Région wallonne, laquelle y a répondu.

L'objectif à présent est que le Conseil d'Etat s'exprime courant février 2007, ce qui permettrait de réunir le Gouvernement wallon en février ou mars, en vue d'une entrée en vigueur du décret au 1^{er} avril prochain.

Par ailleurs, le Gouvernement désire réformer la fonction consultative (procédures d'agrément, remise avis, etc.). Il s'agit d'une réforme transversale, qui touche tous les Ministres du Gouvernement wallon. Chaque Ministre, dans les domaines qui le concernent,

étudie la possibilité de revoir le fonctionnement des instances de consultation, l'objectif étant de moderniser et de rationaliser les nombreux conseils consultatifs et commissions existant à ce jour. Pour ce qui est de l'emploi, il est envisagé que les demandes d'agrément soient traitées par les services administratifs de la Région wallonne et que les avis consultatifs soient du ressort du Conseil économique, conseil consultatif qui réunirait, selon les thématiques, des représentants politiques ainsi que des membres de l'Administration, de l'Union des Villes et Communes de Wallonie, des syndicats, des patrons, ...

Monsieur DUBOIS s'interroge sur l'influence de cette réforme sur le décret ADL. Monsieur THIRIFAY confirme qu'il n'y a pas d'influence particulière, étant donné qu'il s'agit d'une réforme qui est menée en parallèle et de manière transversale.

Actuellement, Monsieur DUBOIS participe aux réunions de la Commission d'agrément des ADL. Il fait remarquer qu'à l'avenir, ce ne sera plus le cas, étant donné que les demandes d'agrément seront confiées à la Région wallonne. Par ailleurs, il s'interroge sur un éventuel double emploi de la plate-forme, par rapport aux réunions du Conseil économique.

Messieurs SCLAPARI et THIRIFAY pensent que la plate-forme reste le lieu idéal pour recueillir les suggestions et problématiques du terrain. Ils sont rejoints par l'ensemble des membres. Les avis de la plate-forme pourront être transmis auprès de l'organe d'avis compétent par le biais de la Région wallonne et de Monsieur DUBOIS.

Etant donné qu'il n'est pas prévu qu'un agent siège dans la commission consultative, les membres de la présente plate-forme suggère qu'un courrier soit adressé par l'Union des Villes au Ministre Marcourt, pour lui en formuler la suggestion.

Répondant à une interrogation de Monsieur SCLAPARI, Monsieur THIRIFAY confirme que le délai de constitution du dossier d'agrément reste de 6 mois, quelle que soit la date d'entrée en vigueur. Les vacances annuelles n'entraînent aucun report ou délai.

4. MISE EN ŒUVRE DE LA PROCEDURE D'AGREMENT

Le dossier de demande d'agrément sera mis à disposition des agences dès l'entrée en vigueur du décret ADL. En cas d'interrogation des agents lors de la rédaction de leurs demandes, la Région wallonne se pose en interlocuteur privilégié. Monsieur BONNI suggère que la rencontre du développement local soit également l'occasion pour les agents de poser leurs questions de vive voix aux représentants de l'Administration. Il est également suggéré que la DGEE publie à l'attention de tous, sur son site internet, les questions fréquemment posées.

Même si les agents n'ont pas encore le dossier en mains propres, ils peuvent déjà commencer leur développement et la constitution de leur plan d'actions (diagnostic, étude AFOM, etc.). Le dossier d'agrément, composé par la DGEE, sera accompagné d'une note explicative.

Monsieur BONNI souhaite savoir si la problématique du statut des ADL supra-communales a évolué. Pour rappel, le décret ADL prévoit que les communes associées ne peuvent adopter que le statut d'ASBL. Or, le décret sur les intercommunales prévoit également la possibilité d'une régie communale, sur convention. A ce sujet, la Région wallonne a questionné la DGPL et le Cabinet Courard. La problématique est donc toujours en cours d'examen. Le but est de savoir à quoi s'en tenir pour le 1^{er} avril, date espérée pour l'entrée en vigueur du décret.

Monsieur DUBOIS précise qu'un courrier est d'ores et déjà prêt à être envoyé par l'Union aux Ministres Courard et Marcourt, dès parution de l'arrêté d'exécution.

5. SUIVI DU TABLEAU PST 1

Ainsi que suggéré lors de la précédente réunion, le tableau (ADL 2007/02) ainsi que sa note introductive ont été envoyés par mail à l'ensemble des agences, pour validation et/ou remarques.

Les réactions reçues du terrain sont passées en revue (document ADL 2007/03, distribué en séance). Les amendements décidés par les membres vont être intégrés dans le tableau par Monsieur DUBOIS. Le tableau final, après amendements, est adopté définitivement par la Plate-forme ADL. Il va être envoyé, sous forme résumée, au Ministre Marcourt. En outre, il sera publié sur l'Espace ADL du site de l'Union, ainsi que dans le Mouvement communal.

En suivi de la discussion sur les structures locales de coordination, lors de la précédente réunion de la plate-forme, Monsieur DUBOIS a contacté le Cabinet Marcourt pour avoir les coordonnées des différentes structures. Il attend à présent les informations en retour, afin de pouvoir écrire à chacune d'entre elles.

6. RENOUVELLEMENT DE LA COMPOSITION DE LA PLATE-FORME ADL

Ainsi que convenu lors de la dernière réunion, Monsieur DUBOIS a mis sur pied la procédure de renouvellement de la présente plate-forme et la communique aux membres.

Tous les membres sont d'office démissionnaires. Un courrier va être adressé par l'Union aux bourgmestres des communes disposant d'une agence de développement local. Copie de ce courrier sera adressée par mail aux agents.

Le nombre de participants à la plate-forme restera limité à une petite trentaine de membres, dont des représentants de la Région wallonne, de l'Union, et un nombre identique de mandataires locaux et d'agents. Des places resteront libres pour deux mandataires et deux agents, afin d'accueillir des représentants des nouvelles agences qui pourraient se créer après procédure d'agrément.

Tous les candidats ne pourront malheureusement être retenus mais l'accent sera mis sur la communication, afin que tous puissent participer au Réseau des ADL: diffusion d'informations et demandes de feedback par mail, diffusion des bonnes pratiques, ... Dans cette même optique, il a également été décidé d'ouvrir les groupes de travail spécifiques à tous les agents, et non pas seulement aux membres de la plate-forme.

La délégation de présence d'un mandataire vers un agent ne sera désormais plus possible. Le mandataire empêché aura toutefois l'occasion de se faire représenter par un autre échevin ou conseiller communal. Nouveauté par contre: un agent ADL empêché aura la possibilité de se faire remplacer par un autre agent.

7. DIVERS

* La possibilité est désormais donnée aux agences de faire paraître leurs manifestations via l'agenda qui sera mis en ligne sur l'Espace ADL du site de l'Union. Il suffit pour ce faire d'envoyer un mail à benedicte.dujardin@uvcw.be ou adl@uvcw.be en mentionnant clairement:

- le titre de la manifestation
- les dates
- une courte description
- l'ADL concernée
- éventuellement, un lien web, un document word ou pdf à annexer.

* En ce qui concerne la charte graphique, la DGEE a proposé que le Service Communication de la Région wallonne se joigne au projet. Pour ce faire, l'accord du Ministre a été demandé et la DGEE attend actuellement le retour.

* Etant donné que cette réunion est la dernière de la plate-forme dans sa composition actuelle, Monsieur SCLAPARI, Vice-Président, remercie tous les membres pour le travail fourni, ainsi que la Région wallonne et l'Union pour leur suivi et leur soutien. Il souligne que, malgré certains problèmes de délais, les choses avancent grâce, notamment, aux contributions et actions de la Plate-forme ADL. Monsieur DUBOIS profite également de l'occasion pour remercier l'assemblée et rappelle que la plate-forme est un lieu d'échange essentiel, en fonction duquel l'Union peut mener ses actions en faveur du développement local.